



Mairie de CUZY

11 rue de la Mairie

Procès-verbal de séance du Conseil Municipal du 04 juillet 2023 – 14H00

Date de convocation : 15.06.2023

Etaient présents :

Mme PERRAUDIN Edith	M. BRIET Serge
M. BUISSON Thierry	M. BERTHIER Jérôme
M. LOCTIN David	M. PLANTARD Bruno

Absent·e·s ayant donné pouvoir :

- Anne-Claude GRANGÉ, à Edith PERRAUDIN
- Marie VAUTRIN, à Bruno PLANTARD

Absents excusés :

- Dominique RATEL

Absents :

- David MARTINET
- Samantha HARDY

Secrétaire de séance :

Serge BRIET

• **Approbation du PV de la séance du 13 avril 2023**

1 – Compte de gestion

Les délégués du SYDESL désignés en 2020 sont :

- Membres titulaires : Mme PERRAUDIN Edith - Mme HARDY Samantha
- Membre suppléant : M David LOCTIN

Depuis le début du mandat, M. Jérôme BERTHIER ne rend plus aux réunions, il conviendrait donc de modifier les délégués. Madame le Maire propose donc comme titulaires MM. BERTHIER et LOCTIN, et elle sera donc suppléante.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2 – Modification mise en place RIFSEEP

Le RIFSEEP est actuellement instauré pour les titulaires. Mme le Maire propose de l'instaurer également pour les contractuels, dans les mêmes conditions.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

3 – Référent déontologue élu

En application de la loi 3DS du 6 décembre 2022, chaque élu local devra être en mesure, à compter du 1er juin 2023, de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de « **lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques** consacrés par la charte de l'élu local inscrite depuis

2015 à l'article L.111-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Soit un référent est désigné parmi les conseillers communaux, soit le Conseil Municipal confier la mission au centre de gestion (paiement uniquement si sollicitation).

Les conseillers décident de déléguer le Centre de Gestion de la Fonction Publique pour accomplir cette mission.

4 – Lignes directrices de gestion

Les lignes directrices de gestion permettent de mettre en place des critères pour les avancements de grade et promotions interne des agents. Pour cela, il convient de voter le taux d'avancement de grade par année.

Considérant qu'un seul agent étant susceptible d'être promouvable, le Conseil Municipal vote pour un taux d'avancement de grade de 100% à l'unanimité.

5 – Implantation antenne FREE

Considérant qu'ils manquent encore d'informations pour rendre une décision quant à la construction de l'antenne, les conseillers décident d'ajourner cette décision et de la reporter à une date ultérieure, après avoir obtenu ces renseignements.

6 – Questions diverses

- Devis :
 - RADENNE : Changement crémone salle des fêtes : 384.00 € TTC
 - Changement porte logement T1 : 2 745.74 € TTC
 - Nationale incendie : contrôle technique poteau incendie : 57.60 €
 - Reliures registre (état civil, arrêtés, délibérations) : 304.70 € TTC
- Les travaux de voirie de la route des Boizards ont commencé mais ne sont pas terminés. L'entreprise DESCHAMPS TP doit revenir le 11 juillet pour les finaliser.
- Le Maire rappelle une nouvelle la législation et l'arrêté portant mesures particulières à l'égard des chiens errants, ayant reçu de nouvelles plaintes pour chiens divagants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h45.

Le secrétaire de séance,
Serge BRIET

Le Maire,
Edith PERRAUDIN